

**École Doctorale Sociétés Humanités Arts Lettres SHAL 86
Compte rendu du conseil d'ED du 4 juillet 2024**

Le conseil est restreint à la commission ad hoc constituée pour l'audition des doctorants postulant pour un contrat établissement. Les DU absents étaient empêchés et excusés mais il est rappelé qu'il est souhaitable que toutes les unités de recherche soient représentées pour le Conseil dédié à ces auditions.

Ordre du jour unique : Auditions pour les contrats doctoraux établissement 2024 (10 contrats).

Membres de la commission ad hoc présents

Seuls les DU ou leur représentant ont droit de vote

Véronique MAGRI, directrice de l'ED
 Lucile CHANQUOY, BCL
 Edith GALY, LAPCOS
 Marie LESCLINGAND, URMIS
 Marina NORDERA, CTELA
 Jean-Paul PELLEGRINETTI, CMMC
 Mélanie PLOUVIEZ, CRHI
 Serge QUILIO, LINE
 Isabelle THERY PARISOT, CEPAM

Gestionnaires de l'ED – pour l'organisation

Matthieu CHOCHOY, Ghislaine GOIRAN

Le Conseil de l'ED vote à l'unanimité l'attribution d'un contrat doctoral aux candidates et candidats dont les noms suivent sans classement :

ALAOUI M'Hamdi – Vandystadt	Lamia
BAUDY	Bastien
BRUYERE	Carolina
CAI	Ying
GUARDIA	Maeva
HÖHNE	Jérémy
PASSEMAR	Anastasia
RIVIERE-LEVINE	Hélène
VERONESI	Elisa
VINCENDON	Clara

Le Conseil de l'ED vote à l'unanimité le non-classement des candidates et candidats dont les noms suivent et décide de ne pas constituer de liste complémentaire.

ANIK	Mehedi-Asan
BOUTON	Lilian
D'AUDIBERT CAILLE DU BOURGUET	Marie

Contrats avec Mission d'Enseignement (DCCE) – les demandes suivantes sont validées par le Conseil :

BAUDY	Bastien
CAI	Ying
GUARDIA	Maeva
PASSEMAR	Anastasia
RIVIERE-LEVINE	Hélène
VERONESI	Elisa
VINCENDON	Clara

Une doctorante sous contrat doctoral en 2^e année : Charlotte Begon-Bernabé

Deux doctorants allocataires moniteurs normaliens : Anthony Lanaud (CRHI) et Clem Lanord (CMMC).

Rappel important :

Doctorants UCA sous contrat doctoral prévoyant une charge d'enseignements (DCCE - 64 maximum eq TD) :

Ils sont considérés comme des enseignants permanents (pas de dossier vacataire à déposer dans OSE) - Même procédure que les enseignants titulaires. **Ils peuvent assurer des CM.**

(Gestion Carole Castex)

Eviter le report d'heures d'une année sur l'autre.

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR